



Date de transmission de l'acte: 29/09/2026
Date de reception de l'AR: 29/09/2026
004-210402400-DE_2026_069-DE
A G E D I

EXTRAIT DU
République française
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Date de la convocation: 23/09/2026

*vingt-huit septembre deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Laurent ROUX*

**Membres en exercice
: 11**

Présents : 8

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Laurent ROUX, Anthony DA SILVA RAMOS, Florian UGHI,
Sylvie COLONNA D'ISTRIA, Rudy WUNDERLIN, Charlotte SZILAGYI,
RéGINE GRABARCZYK, Nicolas NEY

Représentés : Sophie VIAL représentée par Anthony DA SILVA
RAMOS, Agnès BERGERON représentée par Nicolas NEY

Excusés : Viviane ISNARD

Absents :

Secrétaire de séance : Florian UGHI

Objet : Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport - DE_2026_069

Monsieur le Maire expose que la commune souhaite développer et diversifier son offre d'équipements sportifs afin de favoriser l'accès à la pratique sportive pour les habitants du Haut-Verdon, et notamment pour les enfants et les jeunes.

Dans ce cadre, la commune envisage la création d'un terrain extérieur de roller hockey et d'une piste d'athlétisme équipé d'une fosse à sable qui permettra de développer la pratique du saut en longueur.

La réalisation de cet équipement permettra ainsi de renforcer l'offre sportive locale et de favoriser l'accès à la pratique sportive en milieu rural et montagnard.

Le Plan Équipements 2026 de l'Agence nationale du Sport s'inscrit dans la préparation de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver Alpes 2030 et vise notamment à favoriser le développement d'équipements sportifs dans les territoires de montagne.

L'opération s'inscrit pleinement dans la volonté de développer un héritage sportif durable des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver Alpes 2030, en permettant à un territoire de montagne de développer une offre sportive accessible à la population locale et utilisable au-delà de la seule saison hivernale.

Le coût estimatif de l'opération selon le plan de financement suivant:

Dépenses	Montant € HT	Recettes	Montant € HT
Terrain de Roller Hockey	142 746,00	Subvention Agence Nationale du Sport (80%)	159 820,00
Terrassement et création de la piste d'athlétisme	57 030,00	Autofinancement communal (20%)	39 956,00
TOTAL	199 776,00	TOTAL	199 776,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le projet de création d'un terrain de roller hockey et d'une piste d'athlétisme, destiné à renforcer l'offre d'équipements sportifs de proximité sur le territoire

SOLLICITE l'accompagnement financier de l'Agence nationale du Sport, dans le cadre du Plan Équipements 2026 – Héritage des Jeux olympiques et paralympiques Alpes 2030, pour un montant de 159 820 euros représentant 80% du montant prévisionnel de l'opération

AUTORISE monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention correspondant et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent ROUX



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Date de transmission de l'acte: 29/09/2026
Date de réception de l'AR: 29/09/2026
004-210402400-DE_2026_069-DE
A G E D I